



solidarité maison des artistes

# SMdA

agir pour chacun, dans l'intérêt de tous

RÉ-ADHÉSION  
2018

11 rue Berryer – 75008 Paris – 06 31 87 18 28 / 06 84 76 56 39 - [contact.smda@gmail.com](mailto:contact.smda@gmail.com)  
[www.solidaritemda.com](http://www.solidaritemda.com)

Artistes auteurs des arts visuels graphiques et plastiques, du graphisme, de l'écrit (littéraire, musical et chorégraphique), de l'audiovisuel, de l'illustration et de la photographie

### SOLIDARITE MAISON DES ARTISTES... C'EST VOUS

Un syndicat à votre écoute...un syndicat à votre service,

**DÉFENDEZ VOS INTÉRÊTS PROFESSIONNELS - SOUTENEZ LES ACTIONS DE LA MAISON DES ARTISTES**  
**RÉ-ADHÉREZ**

**RENOUVELEZ** dans une stricte confidentialité votre **ADHÉSION** au syndicat **SMdA CFDT**, créé par des artistes-auteurs adhérents du siège social-association La Maison des Artistes.

**ETRE ADHÉRENT-E- au syndicat SMdA**, c'est, suivant vos disponibilités et vos dispositions militantes, être actif ou soutenir ses actions et lui permettre de vous représenter auprès des pouvoirs publics et de toutes les instances du périmètre professionnel du régime des artistes-auteurs.

**Cotisation d'adhésion : 35€ ou 0,75% du revenu annuel** (Cotisation déductible à 66% de vos impôts)

**Qui peut SOUTENIR le syndicat SMdA ?** Toute personne qui en raison de ses compétences, son expérience et ses références dans le domaine des arts visuels et de l'écrit ou de sa volonté à contribuer à leur développement et leur diffusion souhaite encourager les actions du syndicat **SMdA CFDT** en faveur des artistes auteurs professionnels.

### Paiement à établir à l'ordre de SMdA (règlement par prélèvement au verso)

✂.....



**IMPORTANT** : en plus de votre adhésion (35€ ou 0,75% du revenu annuel) si vous souhaitez apportez un soutien financier au syndicat, **merci de séparer les montants et de cocher les cases de votre choix dans les encadrés ci-dessous (bien entendu, vous pouvez effectuer un seul paiement).**

**RENOUVELLEMENT 2018** A retourner par courrier uniquement à : **SMdA – Service adhésion - 11 rue Berryer – 75008 Paris**

M.  Mme  Mlle

Nom.....Prénom.....Pseudonyme.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Date de naissance (facultatif).....

Activité(s) artistique(s) (pour les artistes auteurs).....

Autre profession.....

Tél.....Courriel.....@.....

Site Internet.....<http://www>.....

#### ARTISTES AUTEUR(E)S PROFESSIONNEL(LE)S identifié(e)s au régime des artistes auteurs :

La Maison des Artistes (n°Mda ..... ) -  AGESSA (n°AGESSA ..... ) **cocher la case correspondante**

déclare adhérer au syndicat SMdA CFDT et l'autorise à m'inscrire en tant que tel sur son fichier 2018.

35€ (si revenu inférieur 4 500€) ou  0,75% du revenu annuel : .....€ (cochez la case choisie)

Date ...../...../ 2018

Signature :

Souhaite recevoir un reçu fiscal : **OUI // NON**

#### SOUTIEN

**cocher la case choisie**

**Associé** :  60€ (toute personne en raison de ses compétences)

**Sympathisant** :  15€ et plus .....€ (soutien moral aux actions de SMdA + stagiaires et étudiants)

**Bienfaiteur** :  100€ et plus.....€

souhaite encourager et soutenir les actions du syndicat SMdA CFDT et l'autorise à m'inscrire sur son fichier soutien 2018.

Date ...../...../ 2018

Signature :

## Pourquoi adhérer à SOLIDARITE MAISON DES ARTISTES CFDT ?

Créé par la volonté d'artistes-auteurs adhérents du siège social-association de La Maison des Artistes, le syndicat Solidarité Maison des Artistes a pour objectif de **défendre les intérêts professionnels** des créateurs rattachés au régime social des artistes-auteurs.

Défendre les intérêts des artistes-auteurs dans l'esprit originel de La Maison des Artistes : **solidarité, vigilance, ouverture et diversité.**

Dans un contexte économique et professionnel où **les droits d'auteurs** sont peu ou ne sont pas respectés, où l'exercice de nos métiers est trop souvent **synonyme de « culture de la gratuité »** et de non respect d'une juste rémunération, où **la concurrence déloyale des artistes-auteurs non déclarés** persiste, soutenue directement ou indirectement par nombre de collectivités locales et territoriales, où **le salariat n'est pas appliqué** alors que tout s'y rattache (lien de subordination, lieu d'exécution, etc.), où **les droits sociaux restent incomplets** (maladie professionnelle – accident du travail) **et fragiles**, où le nombre de **lieux de vie et de travail est toujours en déficit** et manque d'une gestion adaptée, l'engagement syndical est plus que jamais nécessaire.

Un engagement syndical **réfléchi, consenti, réaliste et vigilant**, emprunt d'une volonté de **concertation** et de **discussion**, pour une démarche **militante active** ou pour **simplement soutenir** les actions et les revendications portées par le syndicat auprès **des pouvoirs publics, de la justice** et de **toutes les instances** du secteur de la création. Aujourd'hui, l'engagement syndical, c'est aussi **appréhender les changements de la société**, de s'y adapter **en préservant ses convictions profondes** et sa vigilance, d'y évoluer dans un **esprit réformiste et constructif.**

Solidarité Maison des Artistes, **c'est VOUS !** La CFDT, c'est chacun d'entre-nous.

Bienvenue à vous qui nous rejoindrez.

Jean-Marc Bourgeois, secrétaire général SMdA CFDT

Le MANDAT SEPA remplace un chèque ou tout autre moyen de paiement et est valable dans les pays de l'UE.  
Avant de retourner le mandat SEPA ci-dessous à : SMdA – Service adhésion - 11 rue Berryer – 75008 Paris  
INDIQUEZ VOS COORDONNEES dans la case NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR  
INDIQUEZ VOTRE N° IBAN ET BIC (N° indiqués sur votre RIB)  
INDIQUEZ LE NOM ET L'ADRESSE POSTALE DE VOTRE ETABLISSEMENT BANCAIRE  
DATEZ ET SIGNEZ  
JOIGNEZ UN RIB



### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SMdA Cfdt à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat SMdA Cfdt. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

N° ICS

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Numéro de Compte Bancaire International (IBAN):

BIC (Bank Identification Code):

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date : ..... Signature :

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER